



# MISE À JOUR PAIE ET COTISATIONS 2023

Compte tenu du volet RH/paie de la loi de finance 2023, ajouté aux traditionnelles modifications de taux et d'assiette de cotisations, le début d'année sera comme à chaque fois synonyme de nouveautés à intégrer à nos pratiques en matière de paie.

## OBJECTIFS :

- 1 Se tenir à jour des réformes et des évolutions législatives, réglementaires ayant un impact en paie,
- 2 Évaluer l'incidence pratique de ces modifications sur la paie et les cotisations / contributions sociales,
- 3 Intégrer les nouvelles tendances et les évolutions successives de la jurisprudence.

## PUBLIC :

Gestionnaires, responsables paie ou du personnel soucieux(ses) de se mettre à jour.

## Méthode et moyens pédagogiques :

Présentation des principes juridiques et échanges autour de mises en situation pratiques, et remise d'un support pédagogique.

## Modalités d'évaluation et de sanction :

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée à l'issue de la formation.

## PROGRAMME :

### Point sur les nouvelles valeurs des cotisations et contributions sociales au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

- Les cotisations de sécurité sociale, Pôle emploi,
- La retraite complémentaire,
- Plafond de la Sécurité sociale,
- Salaires et cotisations sociales des apprentis et des contrats de professionnalisation,
- Forfait social,
- La réduction générale des cotisations sociales (réduction Fillon),
- Retour sur le prélèvement à la source : révision des grilles de taux neutre, points de vigilance...,
- Contribution formation.

### Autres nouvelles valeurs et dispositions emportant des incidences en paie :

- Saisie sur salaire,
- Frais professionnels,
- Avantages en nature,
- Hausse du SMIC et ses conséquences,
- Avantages servis par le CSE au titre des activités sociales et culturelles,
- Régime social des chèques vacances.

### Réformes et évolutions législatives.

### Retour sur les arrêts de Jurisprudence «paie» marquants en 2022.



**DURÉE**  
1 jour  
(7 heures)



**PRÉREQUIS**  
Bases de la paie



**TARIF**  
Consulter notre calendrier

## CONTACT ET INSCRIPTION :

Christiane ENGELSTEIN – SSETI

✉ formation@sseti.fr • ☎ 03 87 74 34 19

**SSETI**

LA FABRIQUE  
DE L'AVENIR